

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 16 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Jacquart, Trapenard et Mmes Delecroix, Pétard et Martin

Excusés : Mr Bayot, Mmes Senant et Tartière

Pouvoir : Mme Tartière à Mme Pétard

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pétard a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 10/02/2018

Date d'affichage : 20/02/2018

Avant de débiter la séance, M. Deschamps, Maire Adjoint, demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : débat d'orientation budgétaire.

- Groupement de commande avec la Communauté de Communes pour la surveillance de la qualité de l'air et du radon dans les ERP

M. Deschamps explique que des prestations de mesures de polluants dans les locaux recevant des enfants de moins de six ans et de surveillance du radon dans les locaux d'enseignement et d'accueil devront obligatoirement être réalisés pour la rentrée 2018.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes St Pourçain, Sioule, Limagne propose de coordonner un groupement de commande afin de faire profiter de tarifs préférentiels aux communes qui adhéreront.

Pour cela, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire ou le Maire Adjoint à signer la convention constitutive au groupement de commande.

M. Claisse s'interroge sur l'hypothèse où le résultat des diagnostics ne serait pas bon : M. Deschamps suppose que des prescriptions seront données à la commune, comme cela peut être déjà, par exemple, le cas pour les contrôles de sécurité des bâtiments publics.

Vote : le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature de cette convention.

- Recensement de la population 2018

M. Deschamps indique que la collecte s'est achevée le 14 février dernier et que les premiers résultats annoncent 401 habitants (contre 342 en 2013).

Un important travail de préparation, réalisé par la coordinatrice, a permis à l'agent recenseur de n'oublier aucun logement. Bien que les derniers questionnaires aient été difficiles à obtenir, seul un foyer n'a pas pu être enquêté.

Toutefois, ces résultats ne seront pas effectifs immédiatement car ils devront être validés par l'INSEE.

Quoiqu'il en soit, chacun note que les chiffres indiquent que la baisse de notre population est enrayée et

que le nombre d'habitants est même en forte hausse de près d'1/5^{ème}.

Concernant la rémunération de la coordinatrice et de l'agent recenseur, M. Deschamps rappelle que l'INSEE a attribué une enveloppe de 759 € à la commune.

M. le Maire propose de la répartir comme suit : 50 % pour l'une et 50 % pour l'autre, soit 379,50 € brut chacune.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette répartition.

- Frais de participation au chauffage de l'Association Viltäis

M. Deschamps indique que dans le cadre de l'accompagnement des familles de réfugiés politiques sur la commune, l'Association Viltäis souhaitait bénéficier d'un bureau pour l'un de ses référents.

La commune a alors proposé de mettre la salle du 1^{er} étage de la mairie à sa disposition contre une participation aux frais de chauffage et d'électricité.

M. Deschamps précise que la facture d'électricité pour l'ensemble du bâtiment s'élève à 1 200 € par an. C'est pourquoi il propose de réclamer 50 € par mois à l'association.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'application de ce tarif.

- Vote du compte administratif 2017 – Budget Commune

● section de fonctionnement

- dépenses : 367 452,74
- recettes : 447 956,61

Soit un excédent de 80 503,87 €

● section d'investissement

- dépenses : 281 923,17
- recettes : 251 540,17

Soit un déficit de 30 383,00 €

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget Communal (le Maire ne participant pas au vote)

- Vote du compte administratif 2017 – Budget Commerces

● section de fonctionnement

- dépenses : 5 911,40
- recettes : 9 133,48

Soit un excédent de 3 222,08 €

● section d'investissement

- dépenses : 2 800,00
- recettes : 73 148,98

Soit un excédent de 70 348,98 €

Vote : le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du budget Commerces (le Maire ne participant pas au vote)

- Vote des comptes de gestion 2017

M. le Maire présente les chiffres des comptes de gestion 2017 de chacun des budgets du Comptable. Ceux-ci sont identiques à ceux des comptes administratifs précédemment votés.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, chacun des comptes de gestion de l'année 2017.

- Vote des affectations de résultats – Budget Commune

Compte tenu des résultats 2017 et d'un excédent d'investissement reporté de 136 346,40 € de l'année précédente, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 80 503,87 € au compte 1068

- l'excédent d'investissement de 105 963,40 € au compte 001

- Vote des affectations de résultats – Budget Commerces

Compte tenu des résultats 2017 et d'un déficit d'investissement reporté de 67 359,28 € de l'année précédente, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 3 222,08 € au compte 1068
- l'excédent d'investissement de 2 989,70 € au compte 001

- Débat d'Orientation Budgétaire

M. Deschamps indique que la situation financière au 1^{er} janvier 2018 est saine et très bien équilibrée :

- le fonds de roulement de 193 115,24 € est d'un bon niveau
- la dette est maintenant très bien maîtrisée : 108,8 milliers d'euros fin 2017 contre 407,7 € fin 2013
- la capacité d'autofinancement brute est substantielle et atteint 94 373,22 €

Avant de se projeter sur les chiffres du budget primitif 2018, quelques points sont à retenir :

- points positifs : baisse des annuités et intérêts d'emprunt (15 820,58 €), sortie des effectifs de Mme Leonard (1 069 €), aide de la CAF pour les TAP et le périscolaire (3 600 €) et suppression des frais de participation à l'école maternelle d'Ebreuil (2 045,60 €), soit un gain de 22 535,18 €
- points négatifs : diminution des aides pour le Jardin d'Enfants (- 3 800 €), quasi suppression des frais de participation des autres communes au fonctionnement de l'école (- 13 000 €), versement d'une indemnité de licenciement à Mme Leonard (- 9 357,75 €) et non valeurs de la SAS Roumeau (- 6 847,80 €), soit une perte de 33 005,55 €

Quelques interrogations existent encore, notamment sur l'avenir de Mr Ribeyron, sur la compensation de l'abattement des 30 % de la Taxe d'Habitation et sur la remise en ordre du restaurant (peintures de la cuisine).

M. Deschamps rappelle ensuite le coût net des investissements 2018 :

- réhabilitation de l'école : 28 105 €
- travaux de voirie : 3 950,80 €
- aires de jeux : 6 090 €
- plantation de la sapinière : 3 619 €
- divers travaux de voirie, curage de fossés et nivellement du dépotoir : 5 490 €

soit, au total : 47 254,80 €

Concernant la fiscalité, il rappelle également que, suite à la hausse des taux de 50 % en 2014, l'indice a été porté à 150. Une baisse de 10 % en 2016, l'a ensuite ramené à 135.

M. le Maire propose alors, pour 2018, de ramener cet indice à 125, soit une baisse de 7,4 %. Cette évolution significative permettrait de maintenir les équilibres financiers. Une nouvelle baisse, du même ordre de grandeur, pourrait ensuite être envisagée pour 2019.

M. Claisse souhaiterait que la diminution des taux soit plus significative car les habitants ont été, selon lui, particulièrement marqués par la hausse de 50 %. Aussi, au vu des bons résultats de la situation financière, ceux-ci comprendraient difficilement pourquoi la baisse n'est pas plus importante. De même, il pense que le Gouvernement devrait compenser intégralement l'abattement de la Taxe d'Habitation en

2018.

M. Deschamps explique que les taux qui existaient avant 2014 ne sont, aujourd'hui, plus vivables compte tenu de la baisse constante des dotations. Les résultats de la situation financière préalablement présentés sont, s'ils sont comparés à ceux du mandat précédent, excellents mais restent dans la moyenne des communes de la même strate. De plus, il lui paraît prudent d'attendre de voir de quelle manière le Gouvernement va pouvoir compenser la Taxe d'Habitation.

M. Jacquart est également d'avis d'adopter une attitude prudente. Quant à Mme Martin, celle-ci estime qu'une baisse, même minime, est toujours intéressante.

Mme Pétaud rappelle qu'une baisse avait été annoncée et qu'il faut tenir cette promesse mais il faut également que la population réalise que le rétablissement de la situation financière et que tous les investissements effectués depuis le début du mandat n'auraient pas pu se concrétiser sans une hausse de la fiscalité.

Mme Delecroix estime, quant à elle, qu'atteindre l'indice 110 / 120 avant la fin du mandat serait un bon objectif. La majorité des habitants prendra conscience de la baisse des taux, même si elle se fait de façon progressive.

Départ de Mme Martin.

- Restaurant communal

M. Deschamps indique qu'une première série d'auditions s'est tenue le 13 février dernier avec le personnel de la Mission Accueil Allier. Trois candidats sont venus ce jour visiter les locaux du restaurant et présenter leur projet. Deux couples ont fait bonne impression, dont un semblant mieux s'adapter au milieu rural.

D'autres visites sont programmées pour la semaine prochaine.

- École

M. Deschamps fait part de l'état des effectifs à ce jour :

- 23 élèves à la rentrée 2017
- 1 départ en cours d'année
- 1 inscription d'un enfant en provenance de Nades
- 1 inscription d'un enfant en provenance de Louroux de Bouble
- l'arrivée de 8 réfugiés

portant ainsi les effectifs à 32 élèves à Lalizolle et 3 en CM2 à Bellenaves comptés pour Lalizolle.

Pour la rentrée 2018, 4 enfants nés en 2015 sont attendus ainsi qu'un enfant de 5 ans qui vient de s'installer au lotissement avec sa maman. 6 partiront à Bellenaves pour le CM2

Un récent article dans *La Montagne* a fait savoir que 19 classes seraient en balance pour la rentrée prochaine. Trois écoles devraient fermer dont celle de Monestier.

Chacun observe que les temps sont difficiles pour assurer la pérennité des écoles en milieu rural.

M. le Maire fait un compte-rendu du Conseil d'École du 9 février dernier au cours duquel l'arrivée des réfugiés a largement été évoquée. Leur présence donne un léger surcroît de travail aux instituteurs mais leur intégration s'est très bien passée.

- Questions diverses

> *représentation théâtrale*

M. Deschamps rappelle que la Compagnie Colet'if donnera la première représentation de sa nouvelle pièce le 24 février prochain à la salle polyvalente et demande à ce que chacun fasse le maximum pour y participer.

> *fête de l'oeuf*

M. Claisse indique que les membres du Foyer Rural ont sollicité l'aide de la mairie, et plus particulièrement de l'employé communal, pour préparer la Fête de l'Œuf.

La mise à disposition de branchements électriques « classiques » a également été demandée à proximité de l'église et sur la Place de la Liberté : EDF a été contacté en ce sens.

> *intempéries*

M. Claisse souhaite préciser, qu'en cas de problème lors des chutes de neige, les administrés doivent le faire savoir en mairie car des oublis peuvent avoir lieu. Ce sujet fera l'objet d'un article dans l'un des prochains bulletins municipaux.

> *travaux divers*

M. Claisse fait part de l'achat de 45 kg de poissons pour la saison de pêche à venir à l'Étang de Duème. Le remplacement des pneus et de la rotule du tracteur est également à prévoir pour cette année. De même, il signale que des dégradations ont été causées sur le terrain près de la bascule par le poids lourd régulièrement stationné. M. Claisse prendra contact avec le propriétaire du véhicule pour tenter de trouver une solution amiable.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.